

Communiqué de presse

Ciné-pass 2016 : Renouvellement et distribution sont ouverts

Pour les Colmariens âgés de 6 à 16 ans, et de plus de 60 ans, la Ville de Colmar met à disposition des carnets de tickets de cinéma valables au Méga CGR et au Colisée, les deux cinémas colmariens.

- Les Juniors bénéficient de 12 entrées gratuites, correspondant à une entrée par mois, contre une participation de 10 €.
- Les Seniors (de 60 à 69 ans) bénéficient de carnets renouvelables de 10 entrées à 2,50 €, contre une participation de 15 €
- Les Seniors + (70 ans et +) ont accès à des carnets renouvelables de 10 entrées gratuites, contre une participation de 15 €.

Ces carnets sont délivrés à tous les Colmariens concernés qui en font la demande, sous réserve de produire les pièces justificatives.

- Pour une 1ère demande, les intéressés doivent fournir :
 - La **photocopie** d'une pièce d'identité.
 - La **photocopie** d'un justificatif de domicile colmarien de moins de trois mois (facture de téléphone, gaz...).
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
 - Une photo d'identité.
- Pour un renouvellement, les mêmes documents sont à produire, à l'exception de la pièce d'identité.

En échange, les demandeurs reçoivent une carte personnalisée (non remplacée en cas de perte ou de vol) et un carnet de tickets échangeables contre des billets de cinéma.

Une pièce d'identité sera demandée aux caisses des cinémas pour garantir que les tickets sont bien utilisés par les détenteurs des Ciné-Pass.

Les carnets 2016 seront disponibles à l'Annexe E de la Mairie de Colmar, au Service des Activités Culturelles, 8 rue Rapp :

Du 1er au 18 décembre 2015
Puis du 3 janvier au 31 mars 2016
Tous les après-midis de 14h à 17h30

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@colmar.fr